



Jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Résidence d'auteur et/ou illustrateur jeunesse (Finistère)

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (Finistère) organise une résidence d'auteur et/ou d'illustrateur jeunesse pour l'année 2019, dans le cadre des 10 ans de son jeunes lecteurs L'Arbre à Livres. Candidatures à envoyer jusqu'au dimanche 30 septembre 2018.

Cet appel à candidature s'adresse aux auteurs et/ou illustrateurs jeunesse qui souhaitent s'engager dans une résidence-mission de trois mois, en plein coeur du Finistère nord. Majoritairement pédagogique, cette résidence s'organise dans le cadre d'un Prix des jeunes lecteurs. Elle sera dédiée à la conception et à l'animation de temps de médiation auprès des publics du territoire.

La résidence

Dédiée à l'éducation artistique et culturelle, la résidence-mission se distingue de la résidence de création dans son approche majoritairement pédagogique. Notre projet ne fait l'objet d'aucune commande d'oeuvre ni de travail de production conséquent. Il s'articule autour de la définition collaborative et de la mise en oeuvre partagée d'une action expérimentale et originale de médiation autour du livre et de la lecture, dans leur acception large. Ainsi, le temps de travail du ou de la résident(e) sera entièrement dédié à la rencontre des publics (majoritairement constitués d'enfants de 6 à 11 ans) et à la préparation de ces temps d'échanges et de médiation en lien étroit avec les différents acteurs et partenaires du Prix l'Arbre à livres.

La commande

Soucieux d'intégrer notre projet à la vie professionnelle et créative du ou de la résident(e), nous proposons aux candidats de choisir un thème autour duquel se construira l'ensemble de l'opération. Ce thème de prédilection devra soit avoir fait l'objet de précédentes parutions, soit être au coeur d'un projet de création future de l'auteur / illustrateur. Aucune méthodologie de travail ni forme de médiation n'est imposée. Néanmoins, le résident devra aborder les trois axes de contenu suivant :

- La littérature-jeunesse
- Le métier d'auteur / illustrateur et le processus de création artistique
- L'objet livre et sa chaîne de fabrication et de diffusion

Le ou la résident(e) devra participer à la conception et à l'animation d'un ou plusieurs temps forts de restitution publique du travail collectif mené pendant la résidence. La forme et le contenu de cette restitution seront définis conjointement par le ou la résident(e) et les porteurs de projet.

Période de disponibilité

En préfiguration de la résidence, la CCPL accueillera du lundi 3 au vendredi 7 décembre 2018 le ou la candidat(e) retenu(e) pour une semaine de travail, de découverte du territoire et de rencontres des partenaires. Cette semaine sera entièrement organisée et financée par la CCPL.

Répartition du temps de travail

Le temps effectif de résidence recouvrira une période de 13 semaines, allant du lundi 25 février au samedi 25 mai 2019.

La résidence de 91 jours comprendra :

- 40 journées effectives de médiation (30 auprès des scolaires, 10 hors scolaires)
- 25 journées dédiées à la préparation et à la co-construction des interventions, en lien étroit avec les structures d'accueil.
- 26 jours de repos (répartis en semaine ou le weekend selon le calendrier des actions de médiation, à raison d'au moins deux jours consécutifs par semaine).

Cette répartition est formulée à titre indicatif et susceptible d'être adaptée, en concertation avec le ou la Résident(e), selon les besoins du projet finalisé.

Les conditions d'accueil et de rémunération

Hébergement

Durant la période de résidence, un logement sera mis à la disposition de l'artiste aux abords du Château de Kerjean, dans la commune de Saint-Vougay. Ce logement offre tous les éléments de confort nécessaires à la vie quotidienne et permet une totale indépendance du résident.

Transports

Les frais de transports depuis le domicile de l'auteur et/ou illustrateur jusqu'au Pays de Landivisiau seront pris en charge par la CCPL à raison de 3 allers-retours répartis de la sorte : - 1 A/R domicile / Pays de Landivisiau pour la semaine de préfiguration - 1 A/R domicile / Pays de Landivisiau en début et fin de résidence - 1 A/R domicile / Pays de Landivisiau pendant la période de résidence. Le montant de ces voyages ne devra pas dépasser 200€ par A/R. Des justificatifs seront demandés. Par ailleurs, le Pays de Landivisiau étant un territoire rural et relativement étendu, les trajets en voiture seront aussi nécessaires que multiples ; l'artiste en résidence devra donc obligatoirement être titulaire du permis B, et dans l'idéal détenteur d'un véhicule. Pendant la période de résidence, les défraitements kilométriques seront calculés mensuellement sur la base du barème fiscal d'indemnités kilométriques, à partir d'une estimation des déplacements engendrés pour les besoins de la résidence et selon le programme définitif d'animations et de préparations.

Rémunération

L'artiste en résidence recevra une rémunération brute mensuelle de 2500 €, soit un total de 7500€ pour l'ensemble de la période de résidence. Pour la semaine de préfiguration, il ou elle recevra une rémunération équivalente calculée au prorata des jours de présence en Pays de Landivisiau.

Comment candidater ?

- Etre auteur et / ou illustrateur jeunesse
- Justifier d'ouvrages publiés à compte d'éditeur
- Posséder une ou plusieurs expérience(s) significative(s) en médiation culturelle auprès du jeune

public.

- Une expérience auprès de publics variés serait un atout

Pièces du dossier

- Une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension des tenants et aboutissants de la résidence et de ses enjeux.
- Un CV artistique présentant les différents travaux réalisés.
- Une note d'intention présentant le thème choisi par le ou la résident(e) et détaillant les possibilités d'actions de médiation proposées.
- Justificatifs concernant le statut professionnel de l'artiste-auteur (affiliation à la Maison des artistes, ou à l'AGESSA et/ou numéro de SIRET etc.)
- Photocopie du Permis B et, le cas échéant, de la carte grise

Processus de sélection

La sélection se fera sur dossier et selon le calendrier suivant:

- Lancement de l'appel à candidature : Lundi 30 juillet 2018
- Clôture des candidatures : Dimanche 30 septembre 2018
- Envoi des dossiers au jury de sélection : Lundi 08 octobre 2018
- Comité de sélection composé de 2 membres du service développement culturel, de 4 professionnelles et de 2 bénévoles des bibliothèques : Jeudi 18 octobre 2018
- Découverte du territoire et signature de la convention (5 jours) : Du lundi 03 au vendredi 07 décembre 2018.
- Période de résidence : Du lundi 25 février au samedi 25 mai 2019 (13 semaines)

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER PAR MAIL :

r.chevillotte@pays-de-landivisiau.com

j.gautier@pays-de-landivisiau.com

Télécharger l'appel à candidatures ci-dessous

Dernière édition : 7 janv. 2025 à 10:15

<https://auvergnhonealpes-livre-lecture.org/articles/residence-d-auteur-et-ou-illustrateur-jeunesse-finistere>